Ordonnance Souveraine n° 8.394 du 3 décembre 2020 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 5.356 du 2 mai 1974 réglementant les stations radio-électriques privées, modifiée

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	3 décembre 2020
Publication	Journal de Monaco du 11 décembre 2020[1 p.3]
Thématique	Communication audiovisuelle et radiophonique

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2020/12-03-8.394@2020.12.12

LEGIMONACO
www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 928 du 8 décembre 1972 concernant les stations radio-électriques privées ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 5.356 du 2 mai 1974 réglementant les stations radio-électriques privées, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 7.997 du 12 mars 2020 portant création de la Direction des Plateformes et des Ressources Numériques ;

Article 1er

Voir l'article 4 de l'ordonnance n° 5.356 du 2 mai 1974.

Article 2

Voir l'article 5 de l'ordonnance n° 5.356 du 2 mai 1974.

Article 3

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 11 décembre 2020
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2020/Journal-8516